

Nouveau programme des journées d'études des permanents syndicaux

Les journées d'études spécialisées pour les permanents syndicaux auront lieu les 8 et 9 novembre prochain, entre les deux sessions du Collège du Travail, à la maison Montmorency.

Ces journées d'études, comme on le sait, s'adressent aux organisateurs, aux agents d'affaires et aux conseillers techniques.

Par ailleurs, les journées d'études générales pour tous les permanents du mouvement ont été reportées au 17 et 18 janvier 1959.

L'inscription pour les journées d'études spécialisées des permanents se fera le vendredi soir, à 9.00 p.m. Elle sera suivie de l'exposé du programme des deux journées pour les sections des organisateurs, des agents d'affaires et des conseillers techniques, et de la présentation d'un film.

L'assemblée annuelle du Syndicat des Permanents syndicaux aura lieu, le samedi soir, de 8 heures à 10 heures.



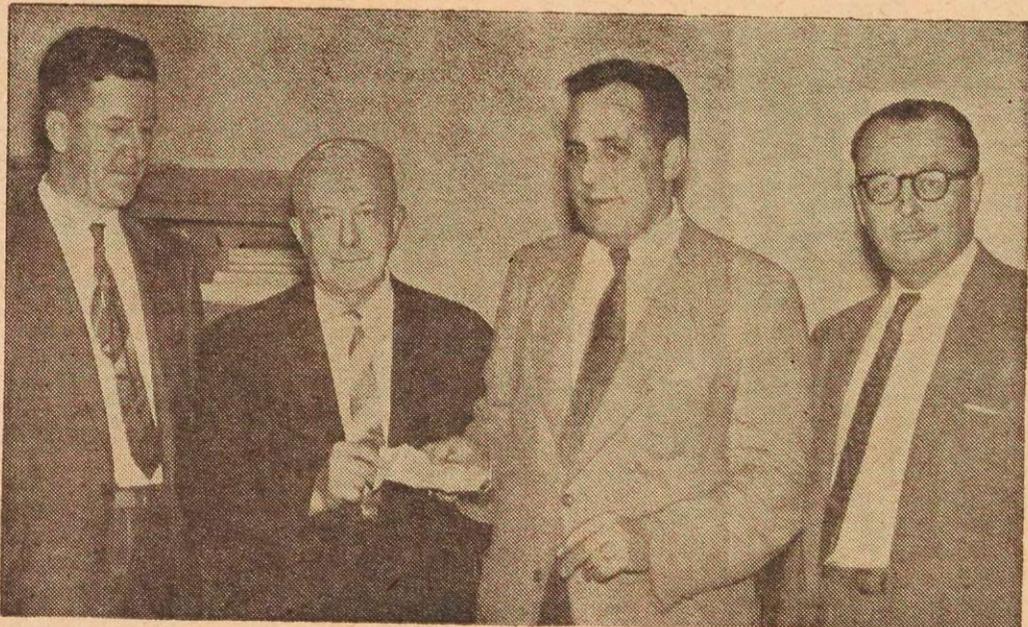
Vol. XXXIV — No 87

Ottawa, 17 octobre 1958

Les journalistes de "LA PRESSE" ont gagné leur grève

Un congé sans solde accordé au président général de la CTCC, M. Roger Mathieu
— Autres concessions faites par LA PRESSE

AIDE AUX JOURNALISTES



Le Syndicat national des charpentiers-menuisiers a remis un chèque de \$2,000 au local de "La Presse" du Syndicat des journalistes de Montréal. De gauche à droite: MM. Camille Larocque, agent d'affaires du Syndicat des charpentiers-menuisiers; Philias Ethier, trésorier du même syndicat; Jacques Daoust, président du local de "La Presse", Syndicat des journalistes; Aldérie Gosselin, directeur du Syndicat des charpentiers-menuisiers.

(Cliché La Presse Syndicale)

La grève des journalistes de "La Presse" a pris fin mardi soir. Elle a duré 13 jours.

Dans l'accord intervenu, la direction de "La Presse" reconnaît le bien-fondé du point de vue des journalistes en accordant à M. Roger Mathieu, adjoint au directeur de l'information, récemment élu président de la C.T.C.C., un congé sans solde.

De plus, la direction de "La Presse" s'engage à n'utiliser de représailles, de quelque nature que ce soit, envers les grévistes ou quiconque les a appuyés.

En outre, la direction de "La Presse" retire le bref d'injonction qu'elle avait obtenu du juge Joseph Jean pour empêcher le piquetage devant son édifice de la rue St-Jacques, et renonce aux demandes de décertification qu'elle avait inscrites à la Commission de relations ouvrières contre le local "La Presse" du Syndicat des journalistes de Montréal et le Syndicat de l'industrie du journal. Elle retire également l'action en dommages au montant de \$50,000 qu'elle

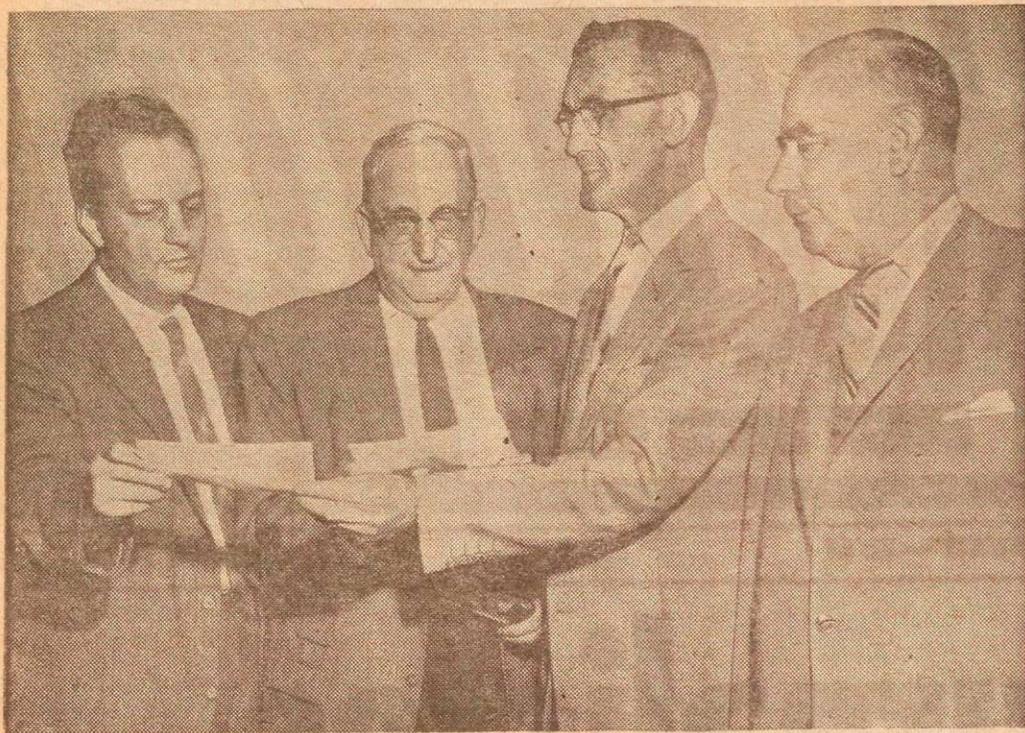
intentait aux journalistes.

Enfin, la direction de "La Presse" entreprendra une réorganisation de la rédaction sur une base plus moderne et plus efficace, après une enquête dirigée par M. Jean-Louis Gagnon, président des Travailleurs unis de la radio et de la télévision, local 291 (CTC).

Le retour au travail a commencé mercredi, et "La Presse" paraîtra à nouveau jeudi.

Pour sa part, "La Presse Syndicale", instrument d'urgence que les journalistes s'étaient forgé pour faire valoir leur point de vue, a présenté mercredi à ses lecteurs son 10e et dernier numéro.

DE NOUVEAUX APPUIS AUX JOURNALISTES



Deux généreux dons de \$500 chacun ont été faits par la Fédération des métiers de l'imprimerie aux membres du local "La Presse" du Syndicat des journalistes de Montréal, qui ont provoqué l'arrêt de travail dans ce journal, et à un groupe d'employés affectés par leur décision. De gauche à droite: M. Fernand Lévesque, directeur du local de "La Presse" du Syndicat des journalistes, reçoit l'un des chèques au nom de ses confrères; M. J.-L. Coutlée, vice-président du Syndicat de l'industrie du journal, reçoit le second chèque au nom de son groupement; M. Gérard Poitras, agent d'affaires du Syndicat des travailleurs de la boîte de carton et directeur de la Fédération des métiers de l'imprimerie, qui a fait la présentation, en présence de (à droite) M. Horace Laverdure, président du Conseil central de Montréal.

Les infirmières de la Cité de Montréal veulent améliorer leur convention collective

Les infirmières de la Cité de Montréal qui sont au nombre de plus de 200 et qui sont membres du Syndicat National des Fonctionnaires municipaux de Montréal ont fait plusieurs suggestions à l'Exécutif de leur syndicat pour améliorer la convention collective de travail qui expire à la fin de l'année.

Cette rencontre syndicale réunissant les infirmières de la Cité de Montréal et les officiers du syndicat avait pour but de permettre aux infirmières d'exposer leurs problèmes particuliers et aux officiers du syndicat de mieux saisir les besoins et demandes des infirmières. Des rencontres de ce genre ont lieu périodiquement entre les officiers du syndicat et les employés de chaque service.

Cette dernière réunion qui eut lieu jeudi dernier était sous la présidence de M. Amédée Parent, président du Comité d'Éducation et avait été organisée en collaboration avec le Service

d'Éducation du Syndicat des Fonctionnaires. Garde Claude Lachapelle, directrice pour les infirmières sur l'Exécutif M. Jean-Robert Gauthier, directeur du Service d'Éducation ainsi que M. René Constant, président du Syndicat, ont adressé la parole au cours de cette rencontre.

M. Constant a rappelé les efforts du syndicat pour améliorer le sort des infirmières à l'emploi de la Cité de Montréal, qui ont actuellement le salaire le plus élevé chez les infirmières dans la province de Québec. Des efforts doivent être encore faits pour améliorer vos conditions encore davantage car si vos salaires paraissent plus élevés que les autres et trop élevés pour certains, c'est que les infirmières sont trop mal payées dans le reste de la province.

M. Jean-Robert Gauthier a fait appel à la solidarité des infirmières en démontrant que leur participation active à la marche du syndicat leur avait valu des avantages appréciables. Rappelant la grève des infirmières de Hull, M. Gauthier a souligné que toutes les infirmières de la province ont les yeux tournés vers les infirmières de la Cité de Montréal qui sont en mesure de battre la marche vers une plus grande reconnaissance des immenses services que rendent les infirmières à la société.

Au cours du forum qui suivit ces divers exposés, les infirmières ont ensuite suggéré les amendements à apporter à la

convention collective de travail qui sera négociée prochainement avec les autorités de la Cité de Montréal.

Déclaration de M. Roger Mathieu

Une glorieuse page d'histoire syndicale vient de s'écrire à Montréal. Une page d'histoire dont la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada est fière à juste titre et dont elle aura droit de s'enorgueillir longtemps.

Les journalistes de LA PRESSE, membres d'un syndicat affilié à la CTCC, ont posé, il y a deux semaines, un geste grave et lourd de conséquences en décidant de faire la grève. Et ce geste, ils l'ont posé non pas pour une augmentation de salaire ou tout autre avantage matériel, mais pour exiger le respect de la liberté syndicale. Ce geste, les journalistes syndiqués de LA PRESSE l'ont posé librement et unanimement, en protestation contre la violation d'un principe sacré pour le mouvement syndical.

Une grève pour un principe. Une grève où des intellectuels ont fait montre d'une solidarité à toute épreuve et qui a été l'occasion pour 1,000 autres travailleurs, syndiqués dans deux centrales différentes, de manifester une solidarité merveilleuse. C'est une grève qui a démontré ce que des syndiqués déterminés et disciplinés peuvent faire pour imposer le respect, obtenir justice et soutenir des revendications justes.

La lutte victorieuse que tous les syndiqués de LA PRESSE viennent de livrer ne l'a pas été pour le président de la CTCC mais bien, je le répète, pour le respect de la liberté syndicale. Les circonstances ont voulu que ce principe soit mis en cause à la suite de mon élection à la présidence de la CTCC et il convient que je félicite et remercie chaleureusement tous les employés syndiqués de LA



M. ROGER MATHIEU, président de la CTCC, qui vient d'obtenir son congé sans solde par suite de la ténacité de ses confrères journalistes de "La Presse", et de l'appui de tous les groupes d'employés.

PRESSE et tous les organismes et citoyens qui ont manifesté, publiquement ou privément, leur appui moral et même financier. Ces remerciements, il me fait plaisir de les exprimer aussi bien à titre personnel que comme président de la CTCC.

En terminant, j'exprime le vœu que le règlement de ce différend soit le début d'une longue période de franche et loyale collaboration entre la direction de LA PRESSE et tous les syndicats et unions qui représentent les employés des divers services de ce journal. Je suis convaincu que mes camarades les journalistes vont continuer de contribuer à la prospérité de LA PRESSE, tout comme si le conflit n'avait pas eu lieu.



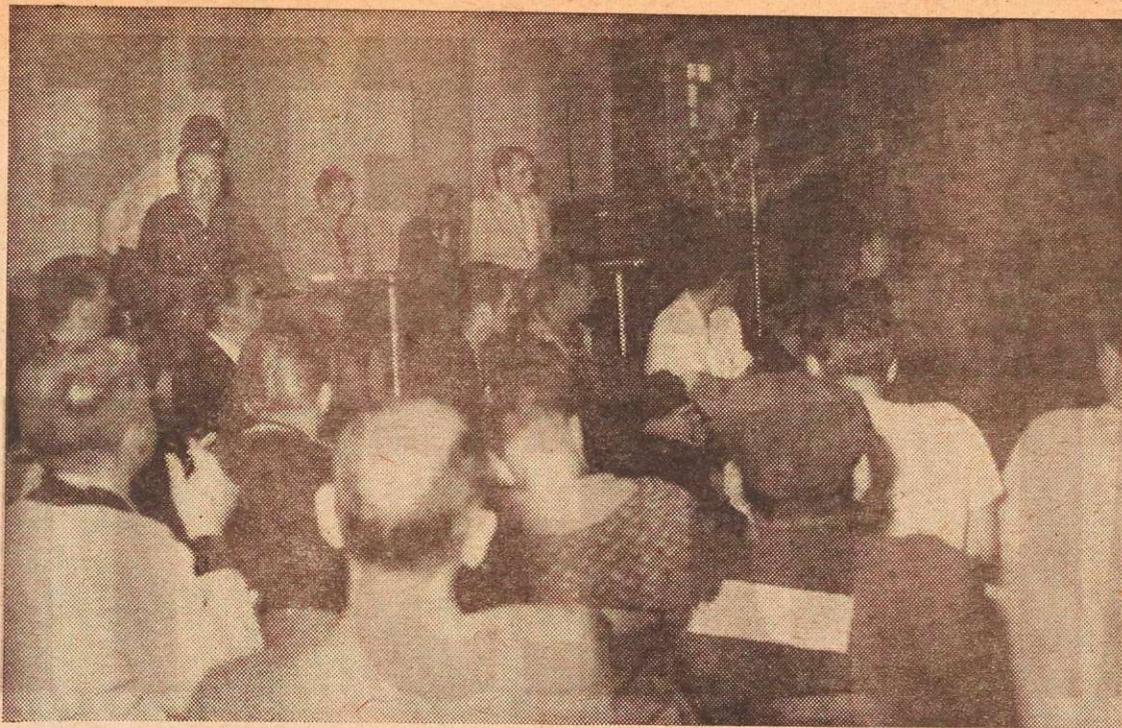
Photographie prise lors de la rencontre syndicale des infirmières de la Cité de Montréal avec les officiers du Syndicat des Fonctionnaires municipaux. De gauche à droite, on remarque M. René Constant, président du Syndicat; M. Amédée Parent, président du Comité d'Éducation du Syndicat; Garde Claude Lachapelle, directrice du Syndicat pour les infirmières de la Cité et M. Jean-Robert Gauthier, conseiller technique de la CTCC et directeur du Service d'Éducation du Syndicat des Fonctionnaires municipaux.

Fernand Pion

Courtier d'assurances

590 CADILLAC, Montréal (5)

Tél.: bureau VI. 9-2121
domicile CL. 9-2839



A Lauzon, les syndiqués se réunissent chaque matin depuis le début du piquetage, soit le 15 août dernier. Le moral des travailleurs est excellent, nous a affirmé M. Philippe Girard, qui s'occupe spécialement de ce conflit. Ils sont bien décidés à ne retourner au travail qu'après la signature d'une convention de travail. Ci-dessus, on remarque outre M. Girard, le président du Syndicat, M. Roland Labrecque et M. Napoléon Nadeau, organisateur de la CTCC, adressant la parole à la foule des syndiqués.

Pourparlers en cours avec la Davie Shipbuilding

Les pourparlers entre les représentants syndicaux et la direction de la Davie Shipbuilding, de Lauzon, ont repris mardi matin dans une tentative de mettre fin au conflit de travail qui paralyse ce chantier maritime depuis le 15 août dernier.

L'on se rappelle que ce jour-là, les quelque 2,000 employés de Davie Shipbuilding avaient quitté le travail et installé des lignes de piquetage pour protester contre la lenteur de la compagnie à procéder aux négociations en vue du renouvellement

de la convention collective de travail.

Depuis cette date, les employés continuent de faire du piquetage tandis que les négociateurs syndicaux et patronaux continuent leurs efforts pour en arriver à la conclusion d'une

convention collective de travail.

M. Gérard Picard, président de la Fédération Nationale de la Métallurgie, qui dirige les négociations du côté syndical, nous a déclaré mardi matin que les pourparlers devaient reprendre dans la matinée pour se poursuivre jusqu'à un règlement, si la compagnie paraît disposée à faire des concessions sur les principales questions en litige.

A l'heure actuelle, l'entente a été faite sur plusieurs questions, mais les plus épineuses restent encore en suspens. Il nous faudra, dit-il, reprendre les négociations par le début, pour en arriver à une conclusion satisfaisante.

Par ailleurs, les procédures conduisant à la signature d'une convention collective de travail sont à divers stades avec les autres chantiers maritimes de la province. Le Syndicat a demandé l'intervention d'un conciliateur à la Canadian Vickers de Montréal et à la Marine Industries tandis que l'on procède à l'arbitrage à la Geo-T. & Sons de Lauzon.

Plessisville

A la suite d'élections syndicales tenues dernièrement, l'Exécutif du Conseil régional des Syndicats nationaux de Plessisville est maintenant composé comme suit: M. Simon Montambault, président; Mlle Rachelle Mailhot, vice-présidente; Mlle Jeanne Germain, secrétaire; M. Raymond Hinse, trésorier; M. Roger Hallé, directeur et publiciste et M. Emile Bélliveau, directeur.

M. Fernand Jolicoeur délégué à Genève

Le Bureau International du Travail, qui s'occupe particulièrement des conditions de travail, s'intéresse aussi depuis quelques années à l'éducation ouvrière à travers le monde.

Dans le but de permettre à des spécialistes d'éducation ouvrière de divers pays de se rencontrer et d'échanger leurs expériences, le B.I.T. organise un cycle d'étude international qui se tiendra à Genève du 1er au 6 décembre prochain.

Le Directeur du Service d'Education de la C.T.C.C., M. Fernand Jolicoeur, participera à cette Conférence.

Les questions suivantes seront étudiées:

a) Les problèmes pratiques de la formation des cadres en éducation ouvrière: structures, professeurs, chefs de groupe de discussion, organisateurs et autres.

b) Organisation des services d'éducation ouvrière dans les syndicats.

Ce sera une occasion pour la C.T.C.C. de faire connaître à l'extérieur le travail qu'elle poursuit dans le domaine d'éducation ouvrière, comme aussi de profiter des expériences intéressantes qui se poursuivent dans

les 22 pays qui seront représentés à Genève au début de décembre.



M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Education de la CTCC.

NOS MEILLEURS VOEUX



M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, qui a subi, mercredi matin, le 15 octobre, une intervention chirurgicale, à Cleveland, Ohio. Au moment d'aller sous presse, nous n'avons pas encore reçu de nouvelles sur l'état du patient. Le journal "Le Travail" se fait l'interprète de tout le mouvement syndical pour souhaiter à M. Marchand une rapide convalescence et un prompt retour.

JOLIETTE

Hausse de 6 cents l'heure aux employés de Pinatel

Après plusieurs séances de négociations directes et de conciliation, le Syndicat national du Textile de Joliette et la compagnie Pinatel, de Joliette, se sont entendus sur les termes d'une nouvelle convention collective de travail qui s'applique rétroactivement au 1er juin 1958.

Les employés ont obtenu une hausse générale de salaire de 6 cents l'heure rétroactive au 1er juin 1958, l'augmentation de la prime de nuit de 7 à 8 cents l'heure, un boni de vie chère de 1 cent l'heure pour chaque hausse de 1 point de l'indice du coût de la vie en date du 1er juin 1958.

Les vacances seront désormais payées à 6 p. 100 du salaire pour les employés de 15 années et plus de service tandis que les jours de votation tant au fédéral qu'au provincial seront considé-

rés comme des journées de congé payé.

La moitié de la prime d'assurance-groupe sera défrayée par la compagnie.

Les travailleurs comptant 5 années et plus de service ont aussi obtenu la garantie que la compagnie leur fournira du travail pour un minimum de 40 heures par semaine.

MM. Bernard Mireault, Gérard Coulombe, Albert Bélanger et Noël Lacas ont signé cette convention au nom du syndicat.

PROFESSIONNELS et
HOMMES D'AFFAIRES
ECONOMISEZ

50%

sur le coût de votre assurance-vie
pendant les dix premières années

Le montant minimum de ce plan est de \$10,000.

TOUT PARTICULIEREMENT RECOMMANDE . . .

Au professionnel, à l'homme d'affaires et à toute personne prévoyant le besoin d'une protection plus forte — et qui veut se protéger contre le risque toujours à craindre de ne plus être assurable.

Voyez votre représentant régional

LUCIEN LADOUCEUR,
gérant

J. HORMISDAS ROY,
gérant

Division Montréal 7
1555 est, rue Jean-Talon
MONTREAL — RA. 9-1805

Division Montréal 5
506 est, Ste-Catherine
MONTREAL — PL. 1808

CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE

Compagnie-mutuelle

Assurance-Vie et Rentes Viagères

41 ouest, rue St-Jacques — Montréal

VI. 5-3201

SA SAINTETÉ LE PAPE PIE XII AMI DES TRAVAILLEURS

Au milieu du concert d'hommages qu'on a rendu à la personne et à l'oeuvre du Souverain Pontife, on n'a peut-être pas assez insisté sur l'amour de prédilection que le Saint-Père a toujours porté aux pauvres et aux opprimés et sur la sollicitude avec laquelle il s'est penché sur les problèmes des travailleurs et de leurs associations. C'est une tâche qui revient d'une façon particulière à notre journal et à notre mouvement qui s'emploie à inspirer son action concrète de l'enseignement social chrétien.

C'est pour eux qu'il a institué, il y a quelques années, la fête de saint Joseph Artisan en vue de leur permettre de spiritualiser davantage leur travail. Mais on ne saurait non plus compter, au cours de ses 20 années de pontificat, le nombre de fois qu'il s'est adressé spécialement à eux à l'occasion des audiences qu'il leur donnait avec joie et une si grande libéralité, ainsi que dans les messages plus généreux où il indiquait l'urgente nécessité des réformes sociales. Il nous sera impossible d'évoquer en quelques pages toutes les allocutions qu'il a prononcées, toutes les directives et tous les conseils qu'il a prodigués à la classe laborieuse, tous les encouragements qu'il lui a donnés. Il faudra donc s'en tenir à ceux de ses messages qui ont retenu le plus l'attention, qui sont restés comme des dates mémorables dans l'esprit de tous ceux qui militent en vue d'obtenir pour les travailleurs, sur le plan temporel et spirituel, des conditions de vie plus dignes de la personne humaine. Et il apparaît bien que cette notion du respect intégral de la personne du travailleur a toujours été le souci premier de Pie XII dans ses interventions en faveur du monde du Travail.

Les droits des travailleurs

Dès le 1er juin 1941, dans l'allocution qu'il prononçait pour marquer le jubilé de *Quaragesimo Anno*, après avoir souligné l'enseignement de ses prédécesseurs et les réalisations concrètes dont il était la source, Sa Sainteté Pie XII avait alors traité des droits des travailleurs, de l'usage des biens matériels et des droits de la famille. De ce document, qu'il nous soit permis de détacher les deux paragraphes suivants dont la valeur et la clarté sont bien faites pour inspirer et guider pendant longtemps, notre action:

"L'économie nationale, disait-il, de même qu'elle est le fruit de l'activité d'hommes qui travaillent unis dans la communauté de la nation, ne tend pas non plus à autre chose qu'à assurer sans interruption les conditions matérielles dans lesquelles pourra se développer pleinement la vie individuelle des citoyens. Là où ceci sera obtenu, et obtenu de façon durable, un peuple sera, à parler exactement, riche, parce que le bien-être général, et, par conséquent, le droit personnel de tous à l'usage des biens terrestres se trouve aussi réalisé conformément au plan voulu par le Créateur.

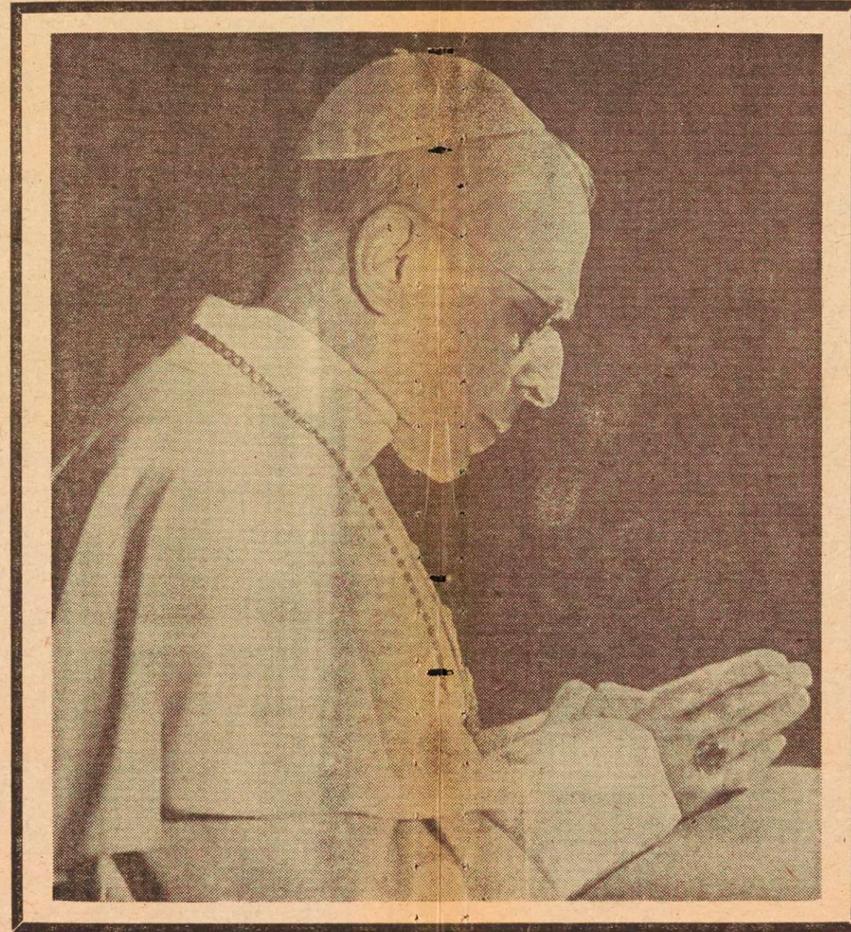
"De là, ajoutait-il, il vous sera facile de voir que la richesse économique d'un peuple ne consiste pas proprement dans l'abondance des biens, mesurée selon un calcul matériel pur et simple de leur valeur, mais bien dans ce qu'une telle abondance représente et fournit réellement et efficacement comme base matérielle suffisante pour le développement personnel convenable de ses membres. Si une telle distribution des biens n'était pas réalisée ou n'était qu'imparfaitement assurée, le vrai but de l'économie nationale ne serait pas atteint étant donné que, quelle que fut l'opulente abondance des biens disponibles, le peuple, n'étant pas appelé à y participer, ne serait pas riche, mais pauvre. Faites, au contraire, que cette juste distribution soit effectivement réalisée et de manière durable, et vous verrez un peuple, bien que disposant de biens moins considérables, devenir et être économiquement sain."

Les principes d'un ordre social chrétien

Moins de deux ans plus tard, à la veille de Noël 1942, alors que le monde se trouvait au plus profond de la tourmente, se tournant vers l'avenir, le Souverain Pontife proposait aux peuples les principes d'une saine réalisation d'un ordre social chrétien sur un plan national. Pour ceux qui l'ont étudié attentivement à l'époque, ce message restera toujours un stimulant et guide pour leur action. Pie XII parlait avec effusion tout le long de ce document de la valeur et de la beauté de la paix sociale. Ne nous semblait-il pas alors en lisant ce texte à la fois si profond et si imprégné d'humanité que le monde pouvait tout de même, en ces heures troublées, regarder devant lui avec confiance et sérénité tant la parole et la pensée du Pape étaient convaincantes.

Il faudrait relever ce document presque en entier. Et c'est en traçant ce tableau de la cité terrestre conforme au plan de Dieu, que le Saint-Père en vient à se pencher avec amour sur le monde ouvrier:

"Toujours guidée par des motifs religieux, disait-il, l'Eglise a condamné les divers systèmes du socialisme marxiste et elle les condamne encore aujourd'hui conformément à son devoir et à son droit permanent de mettre les hommes à l'abri de courants et d'influences qui mettent en péril leur salut éternel. Mais l'Eglise ne peut pas ignorer ou ne pas voir que l'ouvrier, dans son effort pour améliorer sa situation, se heurte à tout un système, qui, loin d'être conforme à la nature, est en opposition avec l'ordre de Dieu et avec la fin assignée par Dieu aux biens terrestres. Si fausses, si condamnables, si dangereuses qu'aient été et que soient les voies suivies, qui pourrait, et surtout quel prêtre, quel chrétien pourrait demeurer sourd au cri qui monte d'en bas et réclame, dans le monde d'un Dieu juste, justice et fraternité? Le silence serait coupable, inexcusable devant Dieu, con-



traire au bon sens éclairé de l'apôtre qui, tout en prêchant avec fermeté contre l'erreur, soit en même temps qu'il faut montrer beaucoup de délicatesse pour les égarés, aller à eux le coeur ouvert, pour écouter leurs aspirations, leurs espérances, leurs raisons.

"Dieu, en bénissant nos premiers parents, leur dit: "Croissez, multipliez-vous et remplissez la terre et soumettez-la." Et au premier chef de famille il disait ensuite: "Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front." La dignité de la personne humaine suppose donc normalement, comme fondement naturel pour vivre, le droit à l'usage des biens de la terre; à ce droit correspond l'obligation fondamentale d'accorder une propriété privée autant que possible à tous. Les normes juridiques positives réglant la

propriété privée peuvent changer et en restreindre plus ou moins l'usage; mais si elles peuvent contribuer à la pacification de la communauté, elles devront empêcher que l'ouvrier, père ou futur père de famille, ne soit condamné à une dépendance, à une servitude économique, inconciliable avec les droits de la personne.

"Que cette servitude, concluait-il, dérive de la puissance du capital privé ou du pouvoir de l'Etat, l'effet est le même. Bien plus, sous la pression d'un Etat qui domine tout, qui règle toute la sphère de la vie publique et privée, qui pénètre jusque dans le champ des idées et des convictions de la conscience, ce défaut de liberté peut avoir des conséquences plus graves encore, comme l'expérience en fournit la manifestation et le témoignage."

La dignité de la personne humaine

Et son exposé terminé, Sa Sainteté Pie XII, dans un élan du coeur dont la seule lecture suffit à donner à celui qui le lit même à des années d'intervalle le courage et la volonté de travailler sans relâche à l'oeuvre de la restauration sociale chrétienne, ajoute:

"Qui veut que l'étoile de la paix se lève et se repose sur la société doit concourir pour sa part à rendre à la personne humaine la dignité qui lui a été conférée par Dieu dès l'origine;

"s'opposer à l'excessif rassemblement des hommes à la façon d'une masse sans âme, à leur instabilité économique, sociale, politique, intellectuelle et morale, à leur abus d'excitations instinctives et sensibles, à leur versatilité;

"favoriser par tous les moyens licites, en tous les domaines de la vie, les formes sociales qui rendent possible et qui garantissent une pleine responsabilité personnelle, aussi bien dans l'ordre temporel que dans l'éternel."

Les associations de travailleurs

Si le Souverain Pontife s'est attaché avec tant d'insistance au respect de la personne du travailleur en qui il voyait non pas l'objet, mais le sujet de l'économie, il n'a pas manqué non plus d'accorder une attention paternelle aux associations de travailleurs catholiques dont il recevait les représentants et les délégués en audiences publiques et privées avec une grande joie, abordant leurs problèmes les plus immédiats d'une façon qui montrait combien il en avait une connaissance profonde.

C'est ainsi que, le 29 juin 1948, s'adressant aux associations catholiques de travailleurs, il leur donnait plusieurs directives dont l'actualité demeure. Quel programme d'action traçait-il alors quand il déclarait:

"Les Associations catholiques des travailleurs sont là, non pas uniquement parce que l'adversaire est là. Quiconque l'affirmerait fausserait la vérité historique, méconnaîtrait complètement l'impulsion propre de l'Eglise et des chrétiens dignes de ce nom pour l'action sociale. Cette impulsion ne leur vient pas du dehors; ni la peur de la révolution ni celle du soulèvement des masses ne les poussent au travail pour le peuple. Non. L'amour fait battre leur coeur, de ce même amour qui faisait battre le Coeur du Christ, et leur inspire le souci de la défense et du respect de la dignité du travailleur moderne, ainsi que le zèle attentif pour le placer dans des conditions de vie matérielles et sociales en harmonie avec cette dignité."

Les salaires trop bas

Et un peu plus loin dans le même document, Sa Sainteté reconnaissait que souvent les travailleurs reçoivent des salaires qui sont trop bas et ne permettent pas un véritable épanouissement de leurs facultés.

"Considérons les choses pratiquement, s'écriait-il, et en toute sincérité. Partout, on note un sentiment de malaise et de mécontentement: le travailleur n'est pas satisfait de son sort ni de celui de sa famille; il affirme que ses gains ne sont pas proportionnés à ses besoins. Nul plus que l'Eglise n'a soutenu et ne défend les justes revendications du travailleur.

L'éducation des travailleurs

C'est encore dans le même texte qu'il rappelle que l'éducation des travailleurs est une des premières tâches du mouvement ouvrier et que pour ne pas défailir le long des chemins, pour enflammer les coeurs et particulièrement pour gagner la jeunesse à leur cause, il faut avoir constamment devant les yeux la haute fin vers laquelle doit tendre le mouvement ouvrier. Et il conclut cet exposé en soulignant que les syndicats ont pour mission première de prendre les intérêts des travailleurs sur le plan professionnel:

"Ne vous laissez donc pas détourner de cette fin, plus importante que n'importe quelle autre forme transitoire de l'organisation syndicale. L'avenir des syndicats eux-mêmes dépend de la fidélité ou non à tendre vers ce but. S'ils vivaient, en effet, à la domination exclusive dans l'Etat et dans la société, s'ils voulaient exercer un pouvoir absolu sur l'ouvrier, s'ils repoussaient le sentiment strict de la justice et la sincère volonté de collaborer avec les autres classes sociales, ils faibliraient à l'attente et aux espérances que tout honnête et consciencieux travailleur met en eux."

On n'en finirait plus de citer les allocutions, les lettres et les messages où Sa Sainteté Pie XII s'est adressé spécialement aux travailleurs de tout pays et de toute catégorie d'activité. On dénombre une cinquantaine d'audiences au cours desquelles il s'est entretenu avec les travailleurs sans compter les audiences privées. Pendant son pontificat, Pie XII a reçu avec son affabilité si délicate plusieurs des militants de la CTCC, qui gardent de cette visite au Saint-Père un souvenir impérissable.

C'était là le signe constant de son attachement aux travailleurs et à leurs associations et de sa sollicitude pour eux. C'est aussi la garantie que son action apostolique auprès de la classe laborieuse aura dans l'avenir un prolongement si considérable et si profond qu'il est impossible d'en soupçonner l'ampleur.

André ROY.

TRAVAUX PUBLICS NECESSAIRES POUR ENRAYER LE CHOMAGE

Recommandation d'un économiste devant les délégués du Conseil central de Montréal — Planification nécessaire pour assurer le plein emploi — Un minimum de \$40.00 par semaine aux travailleurs en chômage qui ont des dépendants.

Le Conseil central de Montréal a décidé, jeudi dernier, de réclamer des travaux publics d'envergure pour enrayer le chômage actuel, de demander aux gouvernements la création d'un organisme permanent qui aura le pouvoir de recommander aux gouvernements les moyens à prendre pour assurer à notre économie une expansion exempte de chômage et finalement de demander une augmentation des prestations versées aux chômeurs.

Ces réclamations seront adressées aux députés fédéraux et provinciaux de même qu'aux conseillers municipaux avec prière d'user de leur influence pour faire adopter ces mesures par les gouvernements.

Cette décision a été prise lors de l'assemblée générale mensuelle du Conseil central de Montréal, à la suite d'un exposé sur le problème du chômage par un économiste et professeur de l'université de Montréal, M. Maurice Bouchard.

Chômage plus élevé cet hiver
Dans son exposé, M. Bouchard a déclaré qu'il est trop tôt pour affirmer que nous sommes entrés dans une période de reprise économique. "Il n'y a présentement aucun indice qui justifie d'être optimiste à ce point de vue, dit-il. De sorte que les dépenses publiques devront continuer d'être élevées, au moins jusqu'au deuxième semestre de 1959."

M. Bouchard prévoit un chômage plus fort que l'an dernier pour le début de l'hiver. Il atteindra peut-être le sommet de 10 p. 100 de mars l'an dernier.

Remèdes immédiats

Comme remèdes urgents pour faire face à la situation immé-

Professeurs: Fernand Jolicoeur
J.-P. Lefebvre
Nap. Leblanc
Gérard Pelletier

Soirées (deux)

Sujets:

- revue de la situation politique, un commentateur autorisé sera invité à répondre aux questions des participants.
- rencontre avec le secrétaire général de la C.T.C.C.

2ème semaine — 9 au 14 novembre

Avant-midi

Sujets:

- étude des informations techniques de base dans la négociation collective.

Professeurs: Trois conseillers techniques de la C.T.C.C.

Après-midi

Sujets:

- initiation aux questions économiques.

Professeur: René Tremblay

Soirées (deux)

Sujets:

- l'automation: derniers développements et attitudes syndicales pour l'avenir immédiat et le futur.

Animateurs: Jean Marchand
Pierre Harvey

- rencontre avec le président général de la C.T.C.C.

diète, M. Bouchard dit que le gouvernement fédéral devrait maintenir à un niveau élevé ses dépenses en travaux publics et ses dépenses globales. Soulignant que certaines régions sont plus durement frappées que d'autres, (M. Bouchard cite ici la région de Sorel.) l'économiste souhaite que dans l'exécution de ses programmes de travaux publics, le gouvernement fédéral donne la priorité aux régions les plus affectées.

Il insiste également sur l'effort que doivent faire les gouvernements fédéraux et municipaux pour compléter l'effort du gouvernement fédéral en augmentant leurs travaux publics.

Enfin, faisant allusion à la hausse de 6 p. 100 du coût de la vie enregistrée depuis 1957, M. Bouchard dit que les prestations d'assurance-chômage devraient être augmentées et qu'un minimum de \$40.00 par semaine soit versé aux chômeurs qui doivent supporter des dépendants.

Les moyens de pallier à l'ins-

tabilité économique ne peuvent pas être improvisés au hasard des campagnes électorales et des budgets annuels, poursuit M. Bouchard.

"L'efficacité d'une politique de plein emploi est directement conditionnée par un travail systématique d'analyse des faits, de planification et de coordination des efforts".

Ici M. Bouchard recommande la création d'un organisme permanent qui aurait le pouvoir de recommander aux gouvernements les mesures à prendre, d'urgence et à long terme, dans le but d'assurer à notre économie une expansion le plus possible exempte de chômage.

Dans le domaine du commerce international, M. Bouchard suggère de diversifier davantage la répartition géographique de nos exportations. Afin d'améliorer nos possibilités commerciales, le conférencier dit que nous devrions aider davantage les pays sous-développés du monde par une aide technique et des investissements plus considérables.

JOLIETTE

4 p. 100 de hausse aux employés de l'imprimerie

Les employés de la compagnie Canadienne de Papeterie Joliette viennent de signer une convention particulière de travail qui lui vaut une augmentation de 4 p. 100 au-dessus des taux du décret qui régit les conditions de travail et de salaire dans cette industrie.

C'est M. Noël Lacas, représentant de la CTCC à Joliette qui a annoncé la nouvelle en précisant que cette augmentation est rétroactive au 1er juin 1953 et qu'elle a été obtenue après quatre mois de négociations.

Une autre augmentation générale viendra s'ajouter en avril 1959; par ailleurs si les taux du décret sont augmentés, cette augmentation s'ajoutera au salaire horaire des employés. M. Lacas évalue de 6 à 15 cents l'heure les augmentations obtenues par le syndicat au-dessus des taux du décret.

La convention contient aussi plusieurs autres clauses avantageuses pour les employés dont une assurance-groupe payée à 50 p. 100 par la compagnie; un plan

de retraite payé en partie par la compagnie, 8 fêtes chômées et payées, une prime de nuit de 15 p. 100 et deux nouvelles clauses de seniorité et de règlement des griefs.

MM. Charles Henry, Gérard Gauvreau et Noël Lacas ont signé cette convention pour le syndicat.



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent,
Montréal • DU. 7-3701

Abonnement un an, \$1.50
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375 rue Rideau,
Ottawa, Ont.

89 88

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa



M. Maurice Bouchard, économiste et professeur à l'Université de Montréal, exposant devant les membres du Conseil central de Montréal, les moyens qui, selon lui, permettraient d'enrayer le chômage actuel.

Le Collège du Travail de la CTCC du 2 au 15 novembre

Le Collège du Travail est l'organisme dont dispose la C.T.C.C. pour compléter le cycle de la formation de ses membres. C'est à la fois une école supérieure de formation syndicale pour les militants qui ont déjà de l'expérience ou qui ont suivi des cours sur la base régionale, et une école normale ouvrière pour ceux qui sont responsables de l'éducation dans les différents conseils centraux et syndicats affiliés.

Les avantages qu'on veut trouver à une session d'étude en stage sont nombreux. Le seul fait pour les élèves de vivre ensemble pendant quelques jours, loin de leurs préoccupations habituelles, dans une atmosphère appropriée à la réflexion et à la discussion sur des problèmes communs, vaut déjà ce qu'il en coûte pour suivre une session de quinze jours. La longueur de la session et la possibilité de donner des cours le matin et l'après-midi pendant plusieurs jours de suite, nous permet aussi de mettre au programme des sujets qu'il est pratiquement impossible de faire maltriser par les élèves s'ils ne peuvent consacrer à l'étude qu'une soirée par semaine, même si l'on multiplie ces soirées à volonté.

Du 2 au 15 novembre se tiendra la septième session du Collège du Travail de la C.T.C.C. à la Maison Montmorency des Pères Dominicains, près de Québec, pour ceux qui, permanents ou non, ont déjà une préparation sur le plan régional et veulent se spécialiser dans l'un ou l'autre des domaines suivants: la sociologie ouvrière et les techniques d'éducation ouvrière du

rant la première semaine, ou les techniques de négociation et les questions économiques canadiennes durant la deuxième semaine. Les élèves s'inscriront pour l'une ou l'autre des deux semaines ou pour les deux semaines à la fois.

Voici le programme détaillé de cette importante session d'étude:

1ère semaine — 2 au 7 novembre

Avant-midi

Sujets:

- étude de la déclaration de principes de la C.T.C.C.
- initiation aux questions sociales.

Professeur: Guy Rocher

Après-midi

Sujets:

- initiation aux méthodes d'éducation et de communication: discussion en groupe, films, radio et télévision — propagande écrite — organisation d'un programme d'éducation.

— le but de cette session serait de former des officiers de syndicats et des membres de comités, aux paliers local, régional et/ou provincial.

Le meilleur moyen d'épargner...
pour des millions de Canadiens!

Les nouvelles OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA SONT EN VENTE

Bon intérêt: 3½% la première année et 4¼% les 14 années suivantes. Rendement moyen de 4.19% par année si elles sont gardées jusqu'à l'échéance.

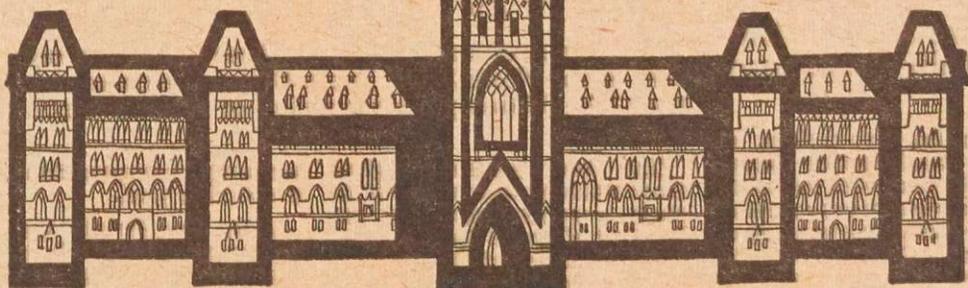
Encaissables en tout temps: Si vous avez besoin d'argent, vous pouvez encaisser vos Obligations n'importe quand à leur pleine valeur plus les intérêts courus.



Limite d'achat: Pour une même personne, jusqu'à \$10,000. Chaque membre de la famille peut en acheter autant.

Où les acheter: De votre employeur, d'une banque, courtier de placement, agent de change ou société de fiducie. Au comptant ou par versements.

Faites un placement d'avvenir pour vous-même... et votre pays. Préparez-vous à acheter aujourd'hui même vos Obligations d'Épargne du Canada.



ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

L'ACTUALITÉ

dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les
syndiqués de Canadian Vickers

Avis aux membres

L'assemblée générale mensuelle de l'Union Nationale des employés de Canadian Vickers aura lieu, lundi prochain, le 20 octobre dans les locaux de l'union. Un rapport des négociations en cours sera présenté. Un appel spécial lancé à l'adresse des employés qui ont été mis à pied.

Avancez par en arrière

Un navire marchand espagnol a inscrit son nom dans l'histoire maritime, la semaine dernière à Norfolk, Virginia, en avançant par en arrière. Alors qu'il devait quitter le chantier de la Norfolk Shipbuilding and Drydock, le capitaine du Notomar donna l'ordre d'avancer. L'ordre à peine transmis, le Notomar se mit à reculer pour donner sur le côté d'un destroyer sur la rivière Elizabeth. De nouveaux essais démontrèrent que toutes les tentatives pour faire avancer le navire le faisaient reculer. Après avoir ramené le navire au chantier, on constata que les hélices avaient été installées à l'envers. "C'est une chose que nous n'avions jamais vue, a déclaré, tout confus, un représentant du chantier maritime de l'endroit."

Sous-marin atomique

Le comte Mountbatten qui se trouvait à Montréal, la semaine dernière, a annoncé que la Marine royale britannique aurait un sous-marin atomique mis en opération dès que les Etats-Unis fourniront l'engin-propulseur.

Lancement d'un destroyer d'escorte

Le deuxième destroyer d'escorte de la classe du Restigouche a été remis à la Marine royale canadienne, il y a quelques jours. La cérémonie de remise s'est déroulée à Sorel alors que le nom de Ste-Croix a été donné au nouveau navire. Le nouveau destroyer a été construit aux chantiers de Marine Industries de Sorel par de la main-d'oeuvre syndicale.

La grève à "La Presse"

Le comité exécutif et tous les membres de l'Union Nationale des employés de Canadian Vickers désirent exprimer leur entier support aux journalistes de

"La Presse" de Montréal qui sont en grève depuis le 2 octobre dernier par suite du refus de ce journal d'accorder un congé sans solde à M. Roger Mathieu, récemment élu président général de la CTCC. M. Mathieu occupait à "La Presse" la fonction d'assistant chef des nouvelles. C'est la première fois depuis sa fondation, soit depuis 74 ans, que "La Presse" n'a pas été normalement publiée. De leur côté, les journalistes ont lancé un tabloid dont la première édition a paru le 3 octobre. Ce nouveau quotidien a été publié chaque jour par la suite. "La Presse Syndicale", c'est le nom du nouveau journal, est en vente dans tous les kiosques à journaux de Montréal. Les membres de notre syndicat sont invités à se procurer et à lire ce vivant journal.

Le président de notre syndicat, M. Yves Gaudreault, va faire du piquetage deux fois par jour devant l'immeuble de "La Presse" et représente les travailleurs des chantiers maritimes qui accordent leur support aux grévistes de "La Presse".

Thetford Mines

M. Georges Dionne, de Thetford Mines vient, d'être réélu par acclamation au poste de président du syndicat national des travailleurs de l'amiante de l'Asbestos Corporation Ltd.

C'est le 14e terme consécutif que M. Dionne entreprend au sein de ce mouvement syndical, dont le 13e comme président.

Les autres officiers qui feront partie de l'exécutif de ce syndicat pour l'année 1958-59 sont MM. J.-B. Grenier, représentant des syndiqués de la mine Normandie, vice-président; Théo Trudel, secrétaire; Placide Turcoite, trésorier; Robert Fournier, directeur pour la mine King; Marc Samson, directeur à la Beaver; Roméo Marchand et Lauréat Gagnon, directeurs pour la mine British Canadian de Black Lake, et Roland Parent, directeur pour la mine Normandie.

La Vie Ouvrière

SUR LE RESEAU FRANÇAIS DE RADIO-CANADA

Tous les jeudis soir: de 7.15 à 7.45 h.

Animateur:
Jean-Paul Lefebvre

Commentateurs:
**Gérald Pelletier
et Jean Philip**

Réalisateur:
Louis-Laurent Hardy

Bulletin de nouvelles:
Philippe Vaillancourt

Public Opinion Gives Its Support To Striking "LA PRESSE" Newsmen

Thousands of persons have virtually accorded their full support to the Montreal Journalists Syndicate ("La Presse" local) who have been on strike since Thursday, October 2.

Authoritative voices have manifested their surprise and their disappointment at the action taken by "La Presse", The Largest French Canadian Daily Newspaper in North America for its anti-union spirit in refusing a leave of absence without remuneration to assistant news editor Roger Mathieu who was elected president of the C.C.C.L. union at the recent annual convention held in Montreal.

Hundreds of messages, both oral and written have been received by the striking newspapermen since the strike began and people in all walks of life have offered their support and walked in the picket lines in front of the La Presse building on St James Street.

C.C.C.L. SUPPORT

The entire C.C.C.L. movement gives its full support to the La Presse newsmen, not only because Mr. Roger Mathieu is union president but to uphold a union principle which employers have always accepted and agreed to for a long time.

From the humblest union member to members of the union's general executive all have unanimously pledged their total support to the journalists of La Presse who had the courage to resist the anti-union action of the management of the St. James Street French daily newspaper.

The dispute began on Friday October 3 when newsmen of La Presse set up picket lines and which other union employees refused to cross.

Members of the International Typographical Union as well as white collar office employees were among those who respected

the journalists' picket lines.

At a meeting of the C.C.C.L. executive held later it was unanimously decided to give the whole support of the union to the striking journalists of La Presse. From all quarters messages of sympathy and offers of support poured in to the La Presse newsmen.

Telegrams were received from Mr. William Dodge, vice president of the Canadian Labor Congress (C.L.C.), Miss Huguette Plamondon, vice president of the C.L.C., Mr. Roger Provost president of the Quebec Federation of Labor, Mr. Gerard Picard, president of the C.C.C.L. National Metal Trades Federation, Mr. Horace Laverdure, president of the Montreal Central Council of the C.C.C.L., Mr. Louis Laberge, president of the Montreal Labor Council and councillor of the City of Montreal, Mr. Romeo Mathieu of the Meat Packers Union, Mr. Pat Burke, supervisor of the Metallurgists of America, Mr. Noel Perusse, president of the Montreal section of Rassemblement, Mr. Michel Chartrand, chief of the Provincial Social Democratic Party, Mr. Jean-Louis Gagnon, president of C.K.A.C. local of the Radio and Television Employees Union, Mr.

Armand Morin, president of the Printing Trades Federation of Canada, Mr. Gerard Poitras, business agent of the Corrugated and Paper Box Workers Union Mr. Alderic Gosselin, president of the Council of Trades and Construction Association of Montreal and many others.

Other personalities offering their support to the La Presse journalists included Messrs. Alfredo Gagliardi, member of the Executive Committee of the City of Montreal, Charles Lafontaine, former Mayor of Ville St Michel, Jean Riopel and Miss Madeleine Brosseau of the Commercial Employees Union of Montreal, Philippe Vaillancourt, regional director of education for the C.L.C. and numerous others.

Promises of support were also received from Mr. Rene Constant, president of the National Union of Municipal Employees of Montreal C.C.C.L., The Montreal Womens Journalists Club, employees of the union at Gotham Hosiery Company of St Hyacinthe, Frank Hanley, municipal councillor of the City of Montreal and Provincial member representing St. Anns Division, and Paul Guevremont and Marcel Franq of the Entertainers Union.

LA PRESSE SYNDICALE

The Largest Union Paper In The World

The Montreal daily, "La Presse", who boasted of being "The Largest French Daily Newspaper in America" has been completely outclassed by their journalists who launched what can be called the largest French daily union newspaper in the world.

To be exact, the new newspaper is the largest union daily published in the world. The only other union daily which was published in the United States ceased publishing about six months ago.

Among the weekly union newspapers published Le Travail has the largest circulation in Canada running close to 100,000 copies each week.

The first issue of La Presse Syndicale (The Union Press) appeared on October 3 and had

the aim in view of informing the public of Montreal of the facts concerning the strike of the newsmen of La Presse.

The population of Montreal, and other regions responded magnificently and the 100,000 copies of the first edition were quickly grabbed up.

Advertisers and readers clamored for a daily edition of La Presse Syndicale and the publicists and journalists of La Presse resolved to comply with the public clamor for a daily edition.

The regular newswriters of La Presse rolled up their sleeves and went to work with the result that the newspaper has appeared every day since the beginning of the strike. Coverage of La Presse Syndicale now extends to international news, the arts, religion, politics, sports, etc and formerly appeared in La Presse.

The administrative, publicity and editorial departments of La Presse Syndicale are located at 1231 De Montigny Street East and the telephone number is LA. 4-3694.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Memo to Members.

The next general monthly membership meeting of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. will take place in the union hall at the usual time on Monday October 20.

All members are urged to attend this meeting and a special invitation is extended to members who have been laid off their jobs.

Make it a point to attend this important meeting.

They Must Have Rushed the Job!

A spanish merchant ship made maritime history at Norfolk, Virginia last week. It went forward backwards!

Leaving the yard of the Norfolk Shipbuilding and Drydock Company, the Captain of the Notomar telegraphed the engine room to go ahead.

The Notomar promptly shot backwards to dent the side of a navy destroyer moored across the Elizabeth River.

Further efforts showed that any attempt to move the vessel ahead put her in reverse instead.

Towed back to the shipyard it was discovered that her propellers had been mounted in reverse.

"It's never happened before" said one red-faced shipyard official.

New Destroyer-Escort Commissioned.

The second of the Restigouche class of destroyer escorts has been added to the Royal Canadian Navy following christening and commissioning ceremonies.

The sponsoring of the new vessel took place at Sorel and is the second ship of the R.C.N. to bear the name of H.M.C.S. St. Croix.

She was built at Sorel by union labor.

Union Membership an Obligation of Workers.

Workers not only have the right to join a union, but an obligation to join. So declared Reverend Father E. C. Garvey, professor of social philosophy

at Assumption College in Windsor, Ontario in a recent address.

"The key to the labor movement is organization" he went on "And organized action for the common good is nothing but the practice of social justice".

"Organized action is the key in the advances which have been made in the past and it will be the way to advances which will be made in the future".

"The gains of workers in regard to such matters as wages, working conditions, hours, seniority, pensions, unemployment compensation and guaranteed annual wages are the direct result of organized action".

La Presse Strike.

The executive committee and membership of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. extends its full support to the striking newsmen of Montreal's La Presse who have been on strike since October 2 in protest to the refusal of management to grant a leave of absence to Roger Mathieu, assistant news editor of the French daily.

Mr. Mathieu was elected to the presidency of the C.C.C.L. union at the recent 38th annual convention of the union held in Montreal. Incidentally this is the first time in its 74 years of publication that La Presse has not appeared. The newsmen of La Presse are publishing a tabloid which started with 8 pages and had now reached 20 pages. It was named La Presse Syndicale (The Union Press) and has appeared since the beginning of the strike.

Our members are asked to get this lively tabloid every day. It is on sale at all newsstands throughout the city.

The president of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. Yves Gaudreault is taking part in the La Presse picket lines twice a day and represents the Vickers union men who are in full accord with the striking newsmen of La Presse.

One-Day Strike Gives Truck Drivers 30% Wage Boost

A group of truck drivers of Three Rivers who are members of the North Shore Truck Drivers Union went back to their jobs following the regulation of a strike which lasted one day.

The new agreement gives these workers an increase of 35 cents a square yard for the trucking of gravel for the Foundation Company of Canada.

The regional representative of the C.C.C.L. union, Mr. Rene Harmegnies, declared that the conflict was adjusted after the workers went on a strike which lasted but one day. The truckers, who do not come under the Labor Relations Law refused to work for the Foundation Company who had been paying them 75 cents a square yard. The new

agreement now pays these workers \$1.10 a yard.

After the dispute the truck drivers gave their allegiance to the new local union who will now campaign to have a regulation adopted for this type of work.

Mr. Harmegnies also said that he sees no reason which would prevent these employees from being protected by the provincial transport law as are other workers in large trucking establishments.